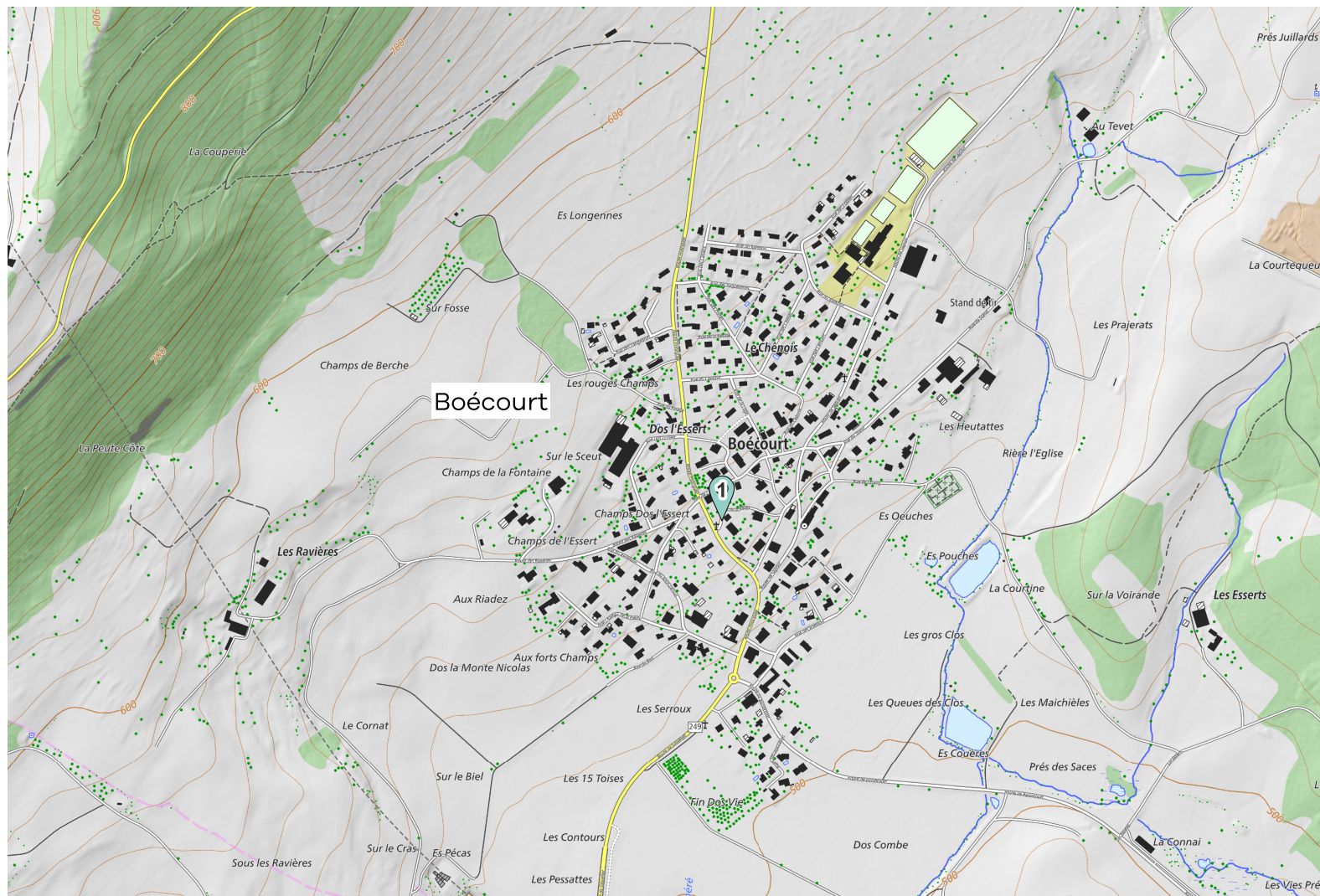




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Boécourt



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

1 - Rte Principale 39A : Moloks (ordures ménagères, verre), papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, PET, dosettes de café, textiles et chaussures, sagex, luminaires et piles. Il y a également une armoire à livres et jeux. **Dépôts intérieurs et extérieurs interdits avant 8h00, entre 12h00 et 13h30, le soir après 19h00, (17h00 le samedi), les dimanches et les jours fériés. L'Ecopoint est destiné uniquement aux ménages privés et ne concerne pas les commerces et industries. Il est interdit aux résidents des autres communes.**

En cas de non respect des horaires, les personnes seront amendées, selon le règlement de sécurité locale.

Infos sur les cont. semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres. Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont plus autorisés. Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une puce électronique (taxe au poids) seront ramassés selon le plan de ramassage.

Chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui (Boécourt, Séprais et Montavon).

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (rappel).

2. Ramassage des déchets verts

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne seront plus ramassés. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

Contact et infos

Administration communale

Secrétariat
Rte de Séprais 11 / CP 16
2856 Boécourt
032 426 72 06
administration@boecourt.ch
www.boecourt.ch

Décharge du SEOD

La Courtequeue
Lundi-vendredi 07h30 à 11h30
13h30 à 16h30
2856 Boécourt
032 426 42 16

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les sacs officiels SEOD sont en vente au magasin local. Actuellement, il n'y a pas de taxe communale pour les déchets à Boécourt. La commune offre 40 sacs taxés annuellement aux familles avec enfants jusqu'à 3 ans révolus.

Ouverture Décharge SEOD samedi matin 8h30 - 11h30

Avril (6, 20). Mai (4, 25). Juin (8, 22).
Juillet (6, 20). Août (3, 17, 31). Septembre (14, 28).
Octobre (12, 26). Novembre (9).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Boécourt

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques				
M 2	Saint Berchtold			2					
M 3				3		1	Fête du travail		
J 4		1		4		2			
V 5		2	1	5		3			
S 6		3	2	6		4	1		
D 7		4	3	7		5	2		
L 8		5		8		6		3	
M 9		6	5	9		7	4		
M 10		7	6	10		8	5		
J 11		8	7	11		9	Ascension	6	
V 12		9	8	12		10	7		
S 13		10	9	13		11	8		
D 14		11	10	14		12	9		
L 15		12	11	15		13		10	
M 16		13	12	16		14	11		
M 17		14	13	17		15	12		
J 18		15	14	18		16	13		
V 19		16	15	19		17	14		
S 20		17	16	20		18	15		
D 21		18	17	21		19	Pentecôte	16	
L 22		19		22		20	Lundi de Pentecôte	17	
M 23		20	19	23		21	18		
M 24		21	20	24		22		19	
J 25		22	21	25		23	20		
V 26		23	22	26		24	21		
S 27		24	23	27		25	22		
D 28		25	24	28		26	23	Commémoration du plébiscite jurassien	
L 29		26	25	29		27		24	
M 30		27	26	30		28	25		
M 31		28	27			29	26		
J		29	28			30	Fête-Dieu	27	
V			29	Vendredi Saint		31	28		
S			30				29		
D			31	Pâques			30		
L									
M									

Calendrier

Boécourt

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
L 1							
M 2				1			
M 3				2			
J 4		1	Fête nationale Suisse	3			
V 5		2		4	1	La Toussaint	
S 6		3		5	2		
D 7		4	1	6	3	1	
L 8		5		7		2	
M 9		6	3	8	5	3	
M 10		7	4	9	6	4	
J 11		8	5	10		5	
V 12		9	6	11	8	6	
S 13		10	7	12	9	7	
D 14		11	8	13	10	8	
L 15		12		14		9	
M 16		13	10	15	12	10	
M 17		14	11	16	13	11	
J 18		15	Assomption	17	14	12	
V 19		16	13	18	15	13	
S 20		17	14	19	16	14	
D 21		18	15	20	17	15	
L 22		19		21		16	
M 23		20	17	22	19	17	
M 24		21	18	23	20	18	
J 25		22	19	24	21	19	
V 26		23	20	25	22	20	
S 27		24	21	26	23	21	
D 28		25	22	27	24	22	
L 29		26		28		23	
M 30		27	24	29	26	24	
M 31		28	25	30		25	Noël
J		29	26	31	28	26	
V		30	27		29	27	
S		31	28		30	28	
D			29			29	
L			30			30	
M						31	



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD
Uniquement en sacs officiels taxés SEOD. A déposer dans les moloks à l'Ecopoint impérativement durant les horaires d'ouvertures. **LU-SA matin 8h00-12h00, LU-VE aprèm 13h30-19h00 et SA aprèm 13h30-17h00.**



Ferraille (objets métalliques)
Uniquement les objets en ferraille. A déposer aux endroits habituels le matin du jour de la collecte.



PET
A ramener aux points de vente ou à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Huiles minérales et végétales
A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Piles et accumulateurs
A ramener aux points de vente ou à déposer à l'Ecopoint, aux heures autorisées.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Flacons en plastique avec bouchon
A éliminer avec les ordures ménagères. Par les points de vente.



Déchets spéciaux des ménages
A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Litière de chat
A éliminer dans les sacs taxés avec les ordures ménagères. Ne doit pas être mis dans les conteneurs à déchets verts.



Dépouilles d'animaux
Au centre de déchets carnés à Soyhières Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
A éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets encombrants combustibles
DEC ne pouvant PAS être mis dans un sac taxé de 110lt, long. max 2m/50kg et dim supérieur à 50x50x50. Déposer aux points habituels le matin de collecte. Pour les grandes quantités veuillez commander une benne privée à vos frais.



Papier en vrac
A déposer à l'Ecopoint : benne ouverte, papier en vrac non ficelé (sans plastique, ni sagex et reliure en fer, etc) **aux heures autorisées.**



Aluminium et boîtes de conserve
A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Textiles et chaussures
A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Sagex
A déposer à l'Ecopoint, aux heures autorisées.



Berlingots / Briques à boissons
A éliminer avec les ordures ménagères.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères.



Aérosols
A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'alu si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet. Si symbole de danger avec les déchets spéciaux.



Médicaments
A ramener aux points de vente (pharmacies).



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00 ou à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé. (Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge du SEOD).



Déchets compostables ménagers
Fleurs, épluch., fruits, légumes, gazon, marc café, restes de repas cuits **SANS VIANDE, SANS OS et SANS POISSON**, vieux pain, déch. de jardin, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envahissantes, litières animaux, cendres cheminées.



Verre
A déposer dans les 2 moloks à verre à l'Ecopoint aux heures autorisées. Il est **INTERDIT de déposer du verre LE SOIR APRES 19h00 (17h00 le samedi), LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.**



Carton propre
A déposer à l'Ecopoint : benne ouverte, carton propre, écrasé et non ficelé, aux heures autorisées.



Emballage cadeau
Les papiers cadeaux ne vont **PAS** dans la benne à papier. A mettre dans les sacs poubelle taxés.



Pneus
A ramener aux points de vente.



Déchets inertes (petites quantités)
Il n'y a plus de benne à l'Ecopoint. Les citoyens de Boécourt peuvent déposer gratuitement 3 m3 par chantier et par année, directement au **SEOD**.



Fenêtre (cadre et verre)
A emmener à la décharge du SEOD.



Capsules en alu
A déposer à l'Ecopoint dans le conteneur spécifique à capsules en alu.



TOUS LES ANS IL Y A
8 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS
QUI SONT REJETÉS DANS LES OCÉANS.



LA LITIÈRE DES CHATS SOUILLÉE PAR LES CROTTES
ET LES URINES DE CHATS DOIT ÊTRE ÉLIMINÉE DANS
LES SACS PONDABLES POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE
ET DE MALADIES INFECTIEUSES.



**Du respect...
pas de déchets !**



**Ensemble, pour une
campagne propre !**



PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.

ET SI LE PLUS SIMPLE
POUR MIEUX GÉRER
SES DÉCHETS...

... C'ÉTAIT D'ÉVITER
DE LES PRODUIRE ?



Ecopoint - Boécourt (Rte Principale 39A)

Gestion - Horaires - Tri - Respect

Notre Ecopoint est un centre de tri communal des déchets des ménages, à **disposition des citoyens de Boécourt uniquement**. Il met à disposition le maximum de possibilités pour la récupération des déchets.

Nous constatons de temps en temps un mauvais tri, ou des dépôts illégaux à l'Ecopoint (fûts à bière, bidons de lessive liquide, berlingots de lait, pots de peinture, bouteille d'huile, petits bibelots posés en vrac, cartons non écrasés, etc).

L'Ecopoint comprend à l'extérieur : 5 moloks pour les sacs taxés (ordures ménagères) et 2 moloks pour le verre usagé. Il y a également une benne pour le carton (écrasé, non ficelé) et une autre pour le papier (en vrac, non ficelé).

A l'intérieur, vous trouverez des conteneurs spécifiques pour la récupération : du PET, alu, fer blanc, sagex, habits, capsules, piles, huiles végétales et minérales). Nous avons même installé une armoire à livres. Cette dernière est pour des échanges et non des débarras. Pour vos autres déchets, référez-vous au MEMO déchets qui mentionne de manière claire comment éliminer ceux-ci.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration et votre soutien pour le maintien d'un Ecopoint performant dans notre Commune. Nous vous rendons attentifs au fait que d'une part, **l'Ecopoint est un lieu important, à respecter au maximum, par un tri méticuleux et d'une autre part, par un respect des horaires, pour la tranquillité du voisinage. L'Ecopoint (intérieur et extérieur) est FERME avant 8h00, entre 12h00 et 13h30, le soir dès 19h00 en semaine et 17h00 le samedi. Il est FERME les dimanches et jours fériés.**

Dès à présent et selon le règlement de sécurité locale en vigueur, art. 65 et ss, art. 73, les contrevenants seront amendés.

Citoyen de Boécourt : 1^{ère} fois = avertissement en recommandé

2^{ème} fois = amende frs 100

3^{ème} fois = amende frs 250 + dénonciation au Ministère public

Extérieur (personnes/entreprises) : 1^{ère} fois = amende frs 100

2^{ème} fois = amende frs 500 + dénonciation au
Ministère public

Nous précisons encore que, lors des ramassages de déchets encombrants ménagers incinérables, **les objets pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 lt ne sont pas ramassés**. Les objets encombrants ne doivent pas contenir de la ferraille. Cette dernière fait l'objet de 2 ramassages annuels séparés.

De plus, les déchets encombrants en grande quantité provenant manifestement d'un débarras ou vide appartement ou maison (déménagement, décès, etc) ou rénovation, ne sont pas ramassés. Nous vous demandons de vous adresser à une entreprise de location de benne, ceci à vos frais.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.

Les citoyens de Boécourt peuvent amener 3m³ de déchets inertes par chantier et par année à la décharge du SEOD.

Nous remercions toutes les personnes bienveillantes et responsables qui font l'effort de leur tri respectueux pour le bon fonctionnement et le maintien de notre Ecopoint.

Le Conseil communal